

Le Cercle de silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 31 janvier 2023 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse! Durant le Cercle de silence, nous respecterons la distanciation physique afin de tenir compte des contraintes sanitaires. Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu obtenues grâce à la CIMADE :

Depuis le 1er janvier 2023, il y a eu 133 entrées dont 9 femmes. Parmi ces personnes, 65 ont été libérées par le juge des libertés (JLD), dont 7 libérées sans OQTF par le tribunal administratif; les autres sont en attente de la décision de ce tribunal. Enfin, 4 personnes sur les 133 entrées ont été expulsées.

Parmi les 133 arrestations (ce qui est un chiffre plus important que ces derniers temps), il faut souligner l'arrestation de deux Iraniennes (la première en novembre) venant toutes les deux de fuir la répression, ainsi que d'un Iraquien : ces trois personnes ont été libérées par le JLD mais avec un OQTF !!!! et elles sont en attente de la décision du tribunal administratif.

A noter: - une jeune femme marocaine victime d'une violente agression sexuelle que la police a transférée au CRA : le JLD l'a libérée mais avec un OQTF.

- certaines femmes retenues au CRA ont des enfants restés "en ville" ...
- et encore l'arrestation de deux portugais en situation tout à fait régulière qui se sont retrouvés au CRA et qui, heureusement, ont été libérés par le JLD

Les lettres de la coordination des Cercles de silence sont une mine d'informations et vous pouvez les consulter sur le site

<http://franciscains-occitanie.fr/cercle-de-silence/>

Nous reproduisons ci-dessous un extrait de la première page de la Lettre 48 de Janvier 2023.

"Je souhaite à tous beaucoup de courage et de persévérance pour l'année qui commence. Souvenez-vous de la lettre 24 de janvier 2022 : je vous y invitais « et reprendre du courage pour l'an prochain 2022, tout en gardant, si ce n'est l'espoir, du moins l'Espérance. Que 2022 nous permette de voir tout être humain respecté, de voir en lui une personne qui garde sa dignité. » C'est valable pour 2023. Rappelons-nous!

Cependant comment fut 2022 ?

- L'Afghanistan envoie encore des réfugiés ;
- Ukrainiens et étudiants étrangers d'Ukraine n'ont pas les mêmes possibilités ;
- Des murs continuent de s'ériger en Hongrie, Autriche, Slovaquie, Grèce, Lituanie, Lettonie, Algérie, Espagne - Melilla – Canaries ;
- La route des Balkans est réactivée : Serbie ;
- Le Royaume-Uni signe un accord avec le Rwanda, et cherche à éviter la venue de réfugiés – en vain, puisque les réfugiés sont encore plus nombreux qu'avant ;
- Noyades et push-back continuent (Grèce, Turquie, Italie) ;
- Manche : de plus en plus de réfugiés partent de Calais, de Dunkerque pour le Royaume uni, et la France continue de déloger les réfugiés qui s'installent comme ils

peuvent dans les rues ou les terrains vagues ;

- En Méditerranée : Chypre, Malte, Italie, Maroc refusent de recevoir les migrants sauvés des naufrages par des ONG :

- Des rapatriements (voulus par les migrants, ou forcés) ont lieu par l'OIM.

Comme toujours : maltraitance des réfugiés, tortures, viols, enlèvement, refoulements dans le désert ; démantèlement des camps de réfugiés, occupation de divers locaux, squat, ...

Les passeurs s'enrichissent, mais certains sont condamnés par la justice – le plus souvent après plusieurs années. " Fin de l'extrait de la lettre 48.

Le projet de loi sur l'immigration

Ce projet de loi est intitulé « **Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration** ».

On peut en lire une analyse due au GISTI sur Wikipedia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet_de_loi_relative_%C3%A0_l%27asile_et_%C3%A0_l%27immigration_en_France_en_2022-2023

Ce projet va venir en discussion au parlement après la loi sur les retraites. Cette nouvelle loi nous semble très contestable. Il y a cependant une bonne nouvelle dans l'article 12 de cette nouvelle loi : **l'interdiction de l'enfermement des mineurs de moins de 16 ans dans les centres de rétention.**

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse